



Aix-en-Provence, le 26 juin 2014

BUREAU NATIONAL SNCTA

1, rue Vincent Auriol

13 617 AIX-EN-PROVENCE Cedex

Tél. : 04.42.33.77.66 Fax : 04.42.33.78.95

À

Monsieur Christian Estrosi

Député Maire de Nice

Assemblée nationale

126 rue de l'Université

75 355 Paris 07 SP



Monsieur le Député,

Permettez-nous de vous faire part de notre étonnement consécutif à la prise de position que vous avez exprimée dernièrement sur un réseau social et qui concerne les contrôleurs aériens que nous représentons majoritairement.

Il nous semble tout d'abord que, en tant qu'élu de la République, vous ne pouvez ignorer que le droit de grève en France est un droit à valeur constitutionnelle qui, dans la navigation aérienne, est strictement encadré par la loi. Cas unique dans les transports publics de notre pays, ce droit est assujéti à un service minimum et à un préavis de cinq jours permettant aux compagnies aériennes d'adapter le programme de leurs vols au regard des contraintes générées par le conflit, et donc d'anticiper toutes dispositions nécessaires vis-à-vis de leurs clients et passagers.

Vous semblez ensuite ignorer les motivations de ce conflit et focaliser sur ses conséquences dont vous avez peut-être été victime, ce que nous regrettons. Sachez, monsieur le député, que le mécontentement exprimé dernièrement par les contrôleurs aériens fait suite à l'abandon par l'État, notamment sous les gouvernements auxquels vous avez participé de 2005 à 2010, d'une politique d'investissement pourtant rendue nécessaire par le vieillissement des installations de contrôle aérien de notre pays. La prise en compte tardive, mais réelle, par le Gouvernement des problématiques de déclassement des systèmes de navigation aérienne française a permis au SNCTA de lever, dimanche 22 juin, son préavis de grève. Par ce choix, nous voulions marquer notre satisfaction de voir enfin les pouvoirs publics prendre la mesure des enjeux de sécurité et de fluidité du transport aérien. Nous attendons des parlementaires qu'ils soutiennent maintenant l'action du Gouvernement, il en va de la remise à niveau de notre système de gestion du trafic aérien au bénéfice des usagers et des personnes survolées.

Pour terminer, nous vous assurons que les fortes exigences que nécessite l'exercice du métier de contrôleur aérien s'accommodent mal des méthodes militaristes que vous préconisez. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un œil sur le passé où, par une inspiration similaire à la vôtre, une décision de M. Robert Galley eut pour conséquence la mort de 68 personnes.

Les contrôleurs aériens sont des professionnels qui, chaque jour, assurent, dans des conditions de plus en plus difficiles, une des missions les plus délicates du transport aérien. Nous vous invitons à bien vouloir considérer ceci préalablement à tout jugement hâtif et serions ravis de vous permettre, si vous le souhaitez, d'approfondir votre connaissance de notre métier et des enjeux auxquels il est aujourd'hui confronté.

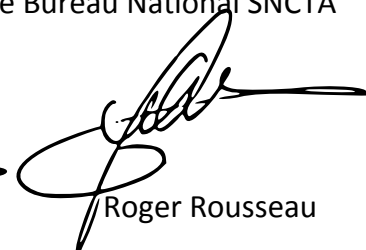
Nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Le Bureau National SNCTA


Nicolas Bertolissio


Olivier Giuge


Jérôme Lautrette


Roger Rousseau